

Comment bien remplir la demande de cartes de saillie de mon étalon ?

Votre dossier est à adresser au site Haras nationaux dont dépend le lieu de monte de votre étalon.

1 Identification du cheval

Compléter entièrement et **lisiblement** toutes les zones concernées

Si le cheval est présent sur le territoire français et ...

... immatriculé au SIRE, il doit être :

- **muni d'un transpondeur**
- **typé ADN** : si cela n'est pas le cas, contacter un agent des Haras nationaux ou un vétérinaire habilité pour qu'il effectue les prélèvements sanguins nécessaires. Joindre un chèque de 30 euros à l'ordre des Haras nationaux. Si le cheval est typé ADN à l'étranger : joindre la copie de la « DNA CARD » (si vous ne pouvez l'obtenir, elle sera demandée par nos services au stud-book concerné du pays) ;
- **un contrôle de filiation par ADN** est obligatoire pour la production Mérens, Boulonnais, Poitevin et Percheron : contacter un agent des Haras nationaux ou un vétérinaire habilité. Joindre un chèque de 46 euros à l'ordre des Haras nationaux ;
- **son document d'accompagnement doit être validé**. Dans le cas contraire, faire vérifier son signalement par un agent des Haras nationaux ou par un vétérinaire habilité et transmettre le livret au SIRE (B.P. 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX) pour validation ;
- sa carte **d'immatriculation doit être au nom du propriétaire actuel (voir 4)**.

Si le cheval est présent sur le territoire français et ...

... NON immatriculé au SIRE :

- Contacter le bureau des **chevaux importés** au SIRE (0811 90 21 31), le matin.

Cas particuliers

Semence importée

Le cheval est immatriculé au SIRE, joindre au dossier :

- la photocopie du **certificat d'origine** ;
- la **copie de la « DNA CARD »** établie par le laboratoire du pays, si l'étalon n'a jamais fait la monte en France ;
- un **mandat d'exploitation** signé par le propriétaire ou une copie de la facture d'achat des doses ;
- un **formulaire WAHO** pour les chevaux de race arabe (autant de formulaires que de saillies demandées).

Le cheval n'est pas immatriculé au SIRE :

- la photocopie de toutes les pièces composant le **passport incluant le certificat d'origine** de l'étalon ;
- la **copie de la « DNA CARD »** établie par le laboratoire du pays ;
- une **attestation sur l'honneur de propriété** du cheval ;
- un **mandat d'exploitation** signé par le propriétaire ou une copie de la facture d'achat des doses ;
- pour les étalons de race Arabe, fournir le **formulaire « WAHO »** qui accompagne chaque dose (autant de formulaires que de saillies demandées) ;
- l'**attestation d'approbation à la monte** établie par un stud book reconnu par l'union européenne ;
- un chèque de **60 euros** à l'ordre des Haras nationaux (pour immatriculation du cheval dans SIRE).

2 Mandataire ou demandeur (= responsable des cartes)

Si le mandataire est une personne différente du propriétaire, joindre **obligatoirement** une copie du **mandat d'exploitation** pour la saison de monte en cours signé par le propriétaire de l'étalon.

Vous déclarez vos saillies sur Internet ? (indisponible pour Traits et anes)

Précisez **exactement l'identité** sous laquelle vous figurez dans votre espace privé et **l'identifiant** avec lequel vous vous connectez lorsque vous effectuez vos démarches en ligne (les cartes de saillie seront disponibles dans cet espace privé). Si vous gérez déjà vos saillies sur Internet la saison de monte dernière, retrouvez les formulaires de vos étalons pré-remplis sur votre espace privé.

③ Lieu de stationnement de l'étalon

Il s'agit du lieu de monte pour l'année en cours. A compléter **très soigneusement** car les cartes de saillie seront envoyées à cette adresse par le site Haras nationaux de votre région.

④ Propriétaire de l'étalon

Il doit être conforme à celui qui figure au recto de la carte d'immatriculation. Dans le cas contraire, joindre l'**original** de celle-ci complété et signé par les différentes parties pour renouvellement au SIRE (B.P. 3 - 19231 ARNAC POMPADOUR CEDEX). Pour les chevaux de Trait ou Anes, si le certificat d'origine a été édité avant juin 1999, joindre l'original de celui-ci avec une déclaration sur l'honneur de propriété.

⑤ Suivi sanitaire (voir annexe sanitaire jointe)

De l'étalon : Ce suivi sanitaire est obligatoire pour les étalons produisant dans certaines races.

De la jument : Certains Stud-books exigent également un suivi sanitaire des juments. Avant la saillie, l'étalonnier doit demander à l'éleveur de lui fournir les pièces sanitaires correspondantes (voir annexe sanitaire jointe).

⑥ Nombre de cartes de saillies et type de reliure

Compléter le nombre de cartes de saillie que vous désirez en fonction du type de reliure que vous souhaitez (un contrôle sera fait par rapport au nombre de saillies effectuées l'année précédente).

Pour votre information

- **Carnet :** les cartes sont reliées entre elles (livret) pour une utilisation sur place,
- **Liasse :** les cartes ne sont pas reliées (listing) pour accompagner la semence,
- **Internet :** les cartes sont mises à disposition sur l'espace privé du demandeur par notre site Internet.

⑦ Tarifs

Il s'agit d'un forfait annuel pour une demande de cartes de saillie (comprenant éventuellement le suivi sanitaire) par un mandataire (demandeur).

- Les cartes supplémentaires demandées par un même mandataire sont gratuites.
- En cas de changement de propriétaire **ou** de mandataire, un nouveau forfait est exigé.
- Gratuit pour les chevaux de Trait.

Conseils pratiques

Un dossier bien monté est plus vite réglé

- N'oubliez pas de **signer** votre demande de cartes.
- Référez-vous bien à l'annexe sanitaire jointe afin de connaître les pièces sanitaire à joindre à votre dossier.
- Assurez-vous que votre carte de propriété est bien à jour.
- **Tout dossier incomplet ou reçu après le 1er septembre 2009 ne sera pas traité**

Déclarez vos saillies sur Internet

Simple, rapide, efficace ...

- Votre demande de cartes Internet ne sera prise en compte que si vous disposez d'un compte sur notre site.
- Ce service est **indisponible pour les traits, les ânes ou en cas de transfert d'embryon.**
- Pour l'enregistrement des saillies sur Internet vous devez disposer d'un PC (Macintosh non compatible), d'une ligne ADSL, d'Internet explorer en version 6 (ou supérieure) ou Mozilla firefox, et d'une imprimante.

Nouveauté 2009 !

Désormais faites votre demande de carnets par Internet...et accédez à un formulaire pré-rempli depuis votre espace privé.

Concerne les races dont les règlements de stud-book comportent des exigences sanitaires

① Suivi sanitaire des étalons

Étalons en IA toutes races *			X	X		X	X	X
Race de production	Date Arrêté	Certificat aptitude MN	AIE	MCE Début monte	MCE Fin monte précédente	AVE	Grippe	Rhino pneumonie
PS	27/03/08	X	X	X	X	X	X	X
AQPS	22/04/08	X	X	X	X	X	X	X
TF	27/06/08		X	X	X	X	X	X
MERENS	25/01/07		X	X			X	X
SF	25/01/08		X	X	X	X	X	
AA	04/01/08		X	X	X	X	X	
Arabe	04/01/08		X	X	X	X	X	X
DSA	04/01/08		X	X	X	X	X	X
Percheron	27/06/08					X	X	X (+tétanos)
PFS, NF, Henson, Apaloosa, Akhal Téké, Barbe, Crème, PaintHorse, Lipizzan, Lusitanien, Shagya, Trakhener, Ardennais, Cob, Islandais, Franche Montagne	21/07/08, 27/06/08, 18/01/08(2), 13/12/07, 12/12/07, 23/06/08, 27/06/08, 12/12/07, 13/12/07, 12/12/07, 04/01/08(2), 28/12/07, 04/01/08					X		
* pour les étalons utilisés en insémination, les tests sont sous la responsabilité du chef de centre de collecte et peuvent être contrôlés par les DSV								

Pièces à fournir selon la maladie concernée

Maladie	Pièces à fournir	Date réalisation
Anémie Infectieuse Equine AIE	Test de Coggins négatif	Datant de moins de 3 mois et renouvelé : - tous les 3 ans PS AQPS AR et DSA et en cas d'IA - non renouvelé pour les autres races
Mérite Contagieuse Equine MCE	Test fin monte précédente : <i>Ecouvillon sur la fosse urétrale</i> Test avant monte : <i>Ecouvillon sur la fosse urétrale</i>	réalisé avant le 1^{er} octobre (au moins 14 jours après la dernière saillie PS, AQPS, AR, DSA) réalisé à partir du 1^{er} décembre (1 ^{er} janvier PS AQPS Mérens)
Artérite Virale Equine AVE	Sérologie négative ou contrôle virologique négatif sur 1 seul sperme ou vaccination après sérologie négative de moins de 30 jours en 2 injections entre 3 et 6 semaines et rappel tous les 6 mois sans dépasser 8 mois	Tests réalisés à partir du 1^{er} décembre année précédente (1 ^{er} janvier PS AQPS) (PS AQPS AR et DSA : sérologie préalable au contrôle virologique sur sperme négatif)
Grippe	Certificat de vaccination par 2 injections à 1 mois et rappel si possible à 6 mois puis rappel annuel	dernière vaccination datant de moins d'un an
Rhinopneumonie	Certificat de vaccination par 2 injections à 1 mois et rappel si possible à 6 mois puis rappel annuel	dernière vaccination datant de moins d'un an
Tétanos	Certificat de vaccination par 2 injections à 1 mois et 1 ^{er} rappel annuel puis rappel tous les 3 ans	dernière vaccination datant de moins de 3 ans

② Suivi sanitaire des juments

PS – AQPS : Le suivi sanitaire concerne toutes les juments **quelque soit leur race** appartenant au harem des étalons qui produisent au moins 1 poulain PS ou AQPS : **avant Premier Saut => test MCE** sur clitoris, **sérologie AVE négative** ou 2 tests positifs stables dans le même laboratoire espacés de 14 jours à 1 an, **vaccination grippe et rhinopneumonie** datant de moins d'un an.

TF : les vaccinations **grippe et rhinopneumonie** sont obligatoires. La preuve doit être conservée pendant 3 ans par l'étaillonnier.

SF – AA : la vaccination **grippe** est obligatoire